

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Monsieur le Ministre du Travail, Arrêté N° 1/2023/0350/151 du 18 décembre 2024, la société SUDWAND SA est autorisée pour la construction, l'aménagement et l'exploitation d'une éolienne destinée à la production d'énergie à Dippach, aux lieu-dit « Im Gelbenberg » et « Bonzelt », numéros cadastraux 1117 et 1115/372, section B de Bettange-sur-Mess, commune de Dippach.

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours est ouvert auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond.

Schouweiler, le 30 décembre 2024

La bourgmestre,

(s.) Manon BEI-ROLLER



Pour le secrétaire empêché,

(s.) Jeff BUFFADINI p.d.